

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 janvier 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5620e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 16 janvier 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 janvier 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5620e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Dmitry Titov, Directeur de la Division Afrique au Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Titov et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues. »

07-21001 (F) 160107 160107